

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 2 JUILLET 2019

## Ordre du jour

- 1°) Attribution du marché pour la création d'un quartier d'habitat
- 2°) Attribution du marché pour l'extension du cabinet médical
- 3°) Questions diverses
- 4°) Informations du Maire

Ouverture de séance à 20h

Désignation d'un secrétaire.

L'approbation du compte rendu du 27.06.2019 se fera au Conseil Municipal de septembre.

**Demande pour ajouter un point à l'ordre du jour** : Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)  
Décision et Vote :

### 1°) Attribution du marché pour la création d'un quartier d'habitat :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 approuvant le coût des travaux,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 28.06.2019,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour attribuer le marché extension d'un quartier d'habitat à la montagne des vignes à l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant de 143 497.80 €HT soit 172 197.36 €TTC et autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### 2°) Attribution du marché Extension du cabinet médical :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 approuvant le coût des travaux,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 28.06.2019,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour attribuer le marché extension du cabinet médical pour le lot n°2 Charpente bois étanchéité bardage à l'entreprise BRASSEUR MISSET de Charleville pour un montant de 48 515.00 €HT soit 58 218.00 €TTC et pour le lot n°3 menuiserie PVC à l'entreprise LA FABRIC pour un montant de 15 942.00 €HT soit 19 130.40 €TTC avec option n°1 installation de moteurs de secours sur les volets roulants pour 784.00 €HT soit 940.80 €TTC et l'option n°2 double vitrage avec 2 faces en vitrage 44.2 pour un montant

de 2 884.80 €HT soit 3 461.76 €TTC .

Le lot n°1 n'ayant reçu aucune offre, le conseil municipal décide de relancer la procédure de consultation pour le lot 1 démolitions gros œuvre.

### **3°) Questions diverses :**

- **Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :**

Vu le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est,

Vu le courriel en date du 21 juin de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse appelant les communes à approuver les avis portés par les EPCI et la Communauté de communes sur le projet de SRADDET,

Vu la délibération n°2019-04-086 du 11 avril 2019 de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse portant avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Considérant que l'importance du SRADDET nécessite de soutenir les arguments ardennais lors de l'enquête publique afin de peser sur la mouture finale du schéma,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour approuver la contribution commune de l'ensemble des EPCI ardennais et du Conseil Départemental des Ardennes,

Et approuver l'avis de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse validé par son assemblée délibérante du 11 avril 2019.

### **4°) Informations du Maire :**